



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20240809-2024_76-DE
Reçu le 13/08/2024

EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 AOUT 2024

Le vendredi 9 août 2024 à 18h30,
Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 2 août 2024, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO – Myriam PASTORELLI – Sébastien VASSALLO – Lucie MOULIN - Morgan MILANO — Maryse CASTELLANI – Marguerite CARBONI – Françoise VADA - Patricia ALUNNO – Olivier GIACOMETTI - Julie CLAVAUD

Pouvoirs : Marilène DALMASSO à Lucie MOULIN – Caroline FRANCA à Olivier GIACOMETTI – Elise FERRARI à Julie CLAVAUD

Absents excusés : Jean-Charles QUERCIA - Cyrille LEJA – Florent Reynaud - Cédric BERGALLO

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	12	3	4

Mme Myriam PASTORELLI été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024_76

**Objet : 06 – 8.8.6 – CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'EXCLUSIVITE
POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN PROJET PHOTOVOLTAIQUE**

Dans le cadre de la transition énergétique en faveur de la lutte contre le changement climatique, la Commune de Tende souhaite développer des énergies renouvelables sur son territoire.

Le site de l'ancienne carrière de Granile, qui n'est plus en exploitation, présente des caractéristiques favorables pour le développement d'une petite centrale photovoltaïque au sol.

Dans la perspective d'étudier, puis de porter ce projet, la Commune de Tende s'est rapprochée de la SEM énergie départementale GREEN Energy 06 dont l'objet social est de promouvoir le développement des énergies renouvelables sur le territoire maralpin.

Dans l'attente de la mise en œuvre effective du projet qui nécessite encore la réalisation d'un certain nombre d'études et de démarches, il a été convenu d'établir une convention de partenariat et d'exclusivité entre la Commune de Tende et la SEM afin de définir les modalités de coopération entre les deux parties.

Il est convenu que cette réalisation sera portée par le biais d'une société de projet détenue conjointement entre les deux parties dans laquelle la Commune de Tende détiendra un contrôle étroit au sens du Code général de la propriété des Personnes Publiques.

A cet effet, un Comité de pilotage sera constitué, composé de 4 membres dont 2 représentants de la Commune de Tende.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat et d'exclusivité avec la SEM GREEN Energy 06 pour le développement d'un projet photovoltaïque sur le site de l'ancienne carrière de Granile, telle que présentée en annexe, et de l'autoriser à la signer.

Il propose également de désigner Monsieur Morgan MILANO et Monsieur Dominique DALMASSO comme représentants de la Commune au sein du Comité de pilotage.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat et d'exclusivité avec la SEM GREEN Energy 06 pour le développement d'un projet photovoltaïque sur le site de l'ancienne carrière de Granile, telle que présentée en annexe ;
- **DESIGNE** Monsieur Morgan MILANO et Monsieur Dominique DALMASSO comme représentants de la Commune au sein du Comité de pilotage ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et d'exclusivité avec la SEM GREEN Energy 06 telle que présentée en annexe ainsi que tous les actes afférents à son exécution.

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :